

**SOCIETE D'ENCOURAGEMENT A L'ELEVAGE DU TROTTEUR  
FRANÇAIS**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2024)**



## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Aux Membres

**SOCIETE D'ENCOURAGEMENT A L'ELEVAGE DU TROTTEUR FRANÇAIS**

15 Boulevard De Douaumont  
75017 Paris

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SOCIETE D'ENCOURAGEMENT A L'ELEVAGE DU TROTTEUR FRANÇAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

### ***Justification des appréciations***

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessous. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

**SOCIETE D'ENCOURAGEMENT A L'ELEVAGE DU TROTTEUR FRANÇAIS**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2024 - Page 3*

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 juin 2025

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Richard Béjot



**SETF- SOCIETE D'ENCOURAGEMENT  
A L'ELEVAGE DU TROTTEUR FRANCAIS**

**15 Boulevard Douaumont - 75017 PARIS**  
**Association régie par les dispositions de la Loi du 1er juillet 1901**

**EXERCICE 2024**

**COMITE DE LA SETF DU 23/06/2025**

## SOMMAIRE

<b>BILAN, COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>Pages</b>
BILAN	3 et 4
COMPTE DE RESULTAT	5 et 6
<b>ANNEXE</b>	<b>7 à 24</b>
<b>I - DESCRIPTION DE L'ENTITE</b>	7
<b>II - FAITS MARQUANTS ET ELEMENTS PARTICULIERS DE L'EXERCICE</b>	8
<b>III - EVENEMENTS POST-CLÔTURE</b>	9
<b>IV - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	<b>10 à 12</b>
IV-1 Règles et principes généraux	10
IV-2 Dérogations aux prescriptions comptables	10
IV-3 Modes et méthodes d'évaluation appliqués	10 à 12
<b>V - NOTES SUR LE BILAN</b>	<b>13 à 18</b>
V.1 Valeurs nettes des immobilisations	13
V.2 Tableau des provisions	14
V.3 Variation des fonds associatifs	15
V.4 Etat des échéances des créances et des dettes au 31 décembre	16
V.5 Produits à recevoir	17
V.6 Charges à payer	17
V.7 Charges et produits constatés d'avance	18
V.8 Inventaire du portefeuille des Valeurs de placement	18
<b>VI - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>19 à 22</b>
VI. A. – Détail des charges d'exploitation	19 à 20
VI.A.1. Services Extérieurs	19
VI.A.2. Autres Services Extérieurs	19
VI.A.3 Impôts, taxes et versements assimilés	19
VI.A.4 Charges d'autres Services Communs	20
VI.A.5. Charges spécifiques Encouragement à l'Elevage	20
VI.A.6. Autres charges de gestion courante	20
VI. B. – Détail des produits d'exploitation	21
VI.B.1. Produits P.M.H.	21
VI.B.2. Produits P.M.U.	21
VI.B.3. Autres produits	21
VI. C. – Détail des charges et produits exceptionnels	22
<b>VII - AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>23 à 25</b>
VII. 1. – Dirigeants bénévoles de l'association	23
VII. 2. – Salarierés dirigeants	23
VII. 3. – Transactions réalisées avec des personnes physiques ou morales, non courantes et/ou non conclues à des conditions normales de marché	23
VII. 4. – Eléments concernant les organismes liés	24
VII. 5. – Engagements hors bilan	25
VII. 6. – Ventilation des effectifs au 31 décembre	25
VII. 7. – Consolidation	25

## BILAN AU 31 DECEMBRE

ACTIF	2024			2023
	BRUT	AMORT.& PROV	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	3 494 529	2 867 097	627 432	400 529
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
	<b>3 494 529</b>	<b>2 867 097</b>	<b>627 432</b>	<b>400 529</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	8 572 532	2 607 374	5 965 158	5 995 560
Constructions	209 920 670	193 928 415	15 992 254	28 579 222
Installations techniques, matériel et outillage industriels	41 468 414	40 048 727	1 419 688	3 171 508
Immobilisations corporelles en cours	1 886 451	477 975	1 408 477	190 411
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Autres immobilisations corporelles	17 198 618	13 939 706	3 258 911	3 757 449
	<b>279 046 685</b>	<b>251 002 198</b>	<b>28 044 488</b>	<b>41 694 151</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations et Créances rattachées	27 978		27 978	27 978
Autres titres immobilisés				
Prêts	865 000		865 000	
Autres	30 048		30 048	31 402
	<b>923 026</b>		<b>923 026</b>	<b>59 380</b>
<b>TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>283 464 241</b>	<b>253 869 295</b>	<b>29 594 946</b>	<b>42 154 060</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 770 069	350 910	2 419 159	1 722 800
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Créances sociales	0		0	487 290
Créances fiscales	15 111 372	810 831	14 300 541	15 631 360
Groupes et associés	56 080 630		56 080 630	51 839 620
Intervenants	956 303	844 515	111 789	19 594
Autres créances	2 388 149	529 347	1 858 802	702 250
	<b>77 306 523</b>	<b>2 535 602</b>	<b>74 770 921</b>	<b>70 402 914</b>
Valeurs mobilières de placement	171 572 169		171 572 169	120 219 724
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	28 758 731		28 758 731	82 600 624
<b>Comptes à terme</b>				
Charges constatées d'avance	970 517		970 517	248 127
<b>TOTAL II - ACTIF CIRCULANT</b>	<b>278 607 940</b>	<b>2 535 602</b>	<b>276 072 338</b>	<b>273 471 389</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>562 072 181</b>	<b>256 404 897</b>	<b>305 667 284</b>	<b>315 625 449</b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE

PASSIF	2024	2023
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	58 152 502	58 152 502
Réserves pour projet de l'entité	44 917 510	44 917 510
Autres		
Report à nouveau	3 221 668	-644 040
Excédent ou déficit de l'exercice	3 131 843	3 865 708
<b>SITUATION NETTE (sous total)</b>	<b>109 423 524</b>	<b>106 291 680</b>
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	157 665	195 877
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>109 581 188</b>	<b>106 487 558</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	2 245 500	670 500
Provisions pour charges	30 873 361	31 916 543
<b>Total III</b>	<b>33 118 861</b>	<b>32 587 043</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 312 966	1 269 074
Dépôt et cautionnement reçus	658 627	97 802
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	8 859 614	10 269 030
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sociales	4 747 549	4 196 497
Dettes fiscales (Etat)	7 863 625	7 037 889
	12 611 174	11 234 386
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 638 572	1 097 914
Autres dettes		
Groupes et associés	25 265 744	31 145 157
Intervenants	89 528 235	90 642 042
Autres dettes	20 151 443	29 815 498
	134 945 422	151 602 697
Instruments de trésorerie	940 859	979 943
Produits constatés d'avance		
<b>Total IV</b>	<b>162 967 234</b>	<b>176 550 847</b>
<b>Ecarts de conversion Passif (V)</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>305 667 284</b>	<b>315 625 449</b>

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE**  
Période de 12 mois

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Cotisations</b>	389 220	380 130
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens	6 566	100 390
<b>Ventes de marchandises</b>		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
Entrées sur les hippodromes	229 487	152 059
Plus-values s/prix de réclamation	134 336	219 756
Entrées et forfaits	1 946 695	1 864 599
Autres produits	103 756	111 107
Autres ressources	700 911	2 391 350
Produits des terrains et autres lieux d'entraînement	2 159 981	2 224 303
Produits des activités annexes	8 442 096	5 572 979
Dont parrainages	417 333	863 200
	14 134 594	13 399 353
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	58 914	31 858
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Llegs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Dont redevance perçue Online hippique courses françaises	37 366 437	34 979 087
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>	1 785 396	621 110
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>		
<b>Autres produits</b>		
<b>Produits du pari mutuel et services communs</b>		
Produits P.M.H.	2 460 685	2 475 873
Produits P.M.U.	549 465 401	563 866 304
Redevance On line hippique courses étrangères	3 109 808	3 057 464
Autres	872	230
	555 035 895	569 399 642
<b>Total I - PRODUITS EXPLOITATION- PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>608 777 896</b>	<b>618 911 800</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Achats de marchandises</b>		
<b>Variation de stock</b>		
<b>Autres achats et charges externes</b>		
Services extérieurs	11 387 088	15 992 194
Charges P.M.H. ( concessionnaire)	349 074	540 927
Autres services extérieurs	30 574 443	27 491 311
	42 310 605	44 024 432
<b>Aides financières</b>		
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	1 759 479	1 788 635
<b>Salaires et traitements</b>	13 599 352	13 929 599
<b>Charges sociales</b>	6 851 796	7 571 746
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</b>	10 715 467	6 687 868
<b>Dotations aux provisions</b>	2 914 088	3 021 316
<b>Reports en fonds dédiés</b>		
<b>Autres charges</b>		
<b>Autres charges de gestion courante</b>		
Opérations P.M.U.	147 628 820	161 100 465
Charges d'autres organismes communs	81 676 684	87 557 243
Charges spécifiques : Encouragements à l'Elevage sur fonds propres	290 701 501	289 040 117
Compensation TVA		
Autres charges	7 807 143	7 740 754
	527 814 148	545 438 579
<b>Total II - CHARGES D'EXPLOITATION - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>605 964 935</b>	<b>622 462 175</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>2 812 961</b>	<b>-3 550 375</b>

# COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Période de 12 mois

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	794 422	43 200
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 090 604	7 323 491
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>6 885 026</b>	<b>7 366 691</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	11 315	21 060
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>11 315</b>	<b>21 060</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>6 873 710</b>	<b>7 345 630</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	122 749	94 328
Sur opérations en capital	956 596	606 310
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	687	9 415
<b>TOTAL V - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 080 031</b>	<b>710 054</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	156 478	173 832
Sur opérations en capital	482 167	352 967
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 996 214	112 801
Dot. aux provisions exceptionnelles		
<b>TOTAL VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>7 634 859</b>	<b>639 601</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-6 554 828</b>	<b>70 453</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>616 742 953</b>	<b>626 988 544</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>613 611 109</b>	<b>623 122 836</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>3 131 843</b>	<b>3 865 708</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

## I - DESCRIPTION DE L'ENTITE

Association de la loi de 1901 héritière de la société d'amélioration du cheval français de demi-sang, la société d'encouragement à l'élevage du trotteur français (SETF), également appelée Le Trot, est la société de courses agréée par le ministre de l'agriculture comme société mère de courses de chevaux pour les courses de Trot. Son équivalent pour les courses de Galop et d'obstacles est la société de courses France Galop.

La loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne a modifié la loi du 2 juin 1891 ayant pour objet de réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux, dont l'article 2 précise désormais que chaque société mère « exerce sa responsabilité sur l'ensemble de la filière dépendant de la spécialité dont elle a la charge. Elle propose notamment à l'approbation de l'autorité administrative le code des courses de sa spécialité, délivre les autorisations qu'il prévoit, veille à la régularité des courses par le contrôle des médicaments, tant à l'élevage qu'à l'entraînement, et attribue des primes à l'élevage. » Cette même loi précise que les sociétés mères ont des obligations de service public : élaboration et tenue du code des courses ; organisation des courses ; conditions d'attribution et de répartition des récompenses ; modalités de régulation des courses et de la filière ; financement des équipements nécessaires à l'organisation des courses ; sélection des chevaux ; formation professionnelle.

Les sociétés mères jouent également un rôle central dans l'organisation du pari mutuel et le financement de la filière hippique. Elles possèdent 95% des droits de vote à l'assemblée générale du GIE du Pari Mutuel Urbain (PMU), à qui elles ont confié la prise et le traitement des paris hors hippodrome, et qui constitue leur principale source de financement.

LeTROT perçoit depuis le 1er janvier 2014 le produit de la taxe sur les paris hippiques en ligne que les opérateurs de paris hippique sur Internet doivent payer.

Enfin, en tant que société de courses, LeTROT exploite ou organise des courses de Trot sur les hippodromes de Vincennes, Enghien, Cabourg, Caen. Elle possède et gère le domaine de Grosbois, situé à Boissy-Saint-Léger, qui comprend un centre d'entraînement d'envergure internationale.

## **II - FAITS MARQUANTS ET ELEMENTS PARTICULIERS DE L'EXERCICE**

### Activité :

Les enjeux 2024 du PMU au Trot sont en baisse de (-2,8%) et le produit brut des jeux de (-2,9%).

Suite au projet de loi du budget 2025 sur la hausse de la fiscalité sur les jeux, les professionnels de la filière ont organisé une journée de grève le 7 novembre 2024 ayant entraîné l'annulation ou le report des courses de cette journée ainsi que l'abandon du projet sur la fiscalité.

Augmentation du taux de taxe affectée sur les produit brut des jeux des paris hippiques en ligne de 23,8% en 2023 à 25,2% au 1er janvier 2024.

Suite au déménagement du Siège de la SETF à THEMIS, l'ancien siège a été mis en location à compter du 1er janvier 2024.

### Concession de Vincennes :

Le 24 décembre 2024, signature d'un avenant à la concession de Vincennes prolongeant le contrat initial jusqu'au 31/08/2025 et continuité des négociations avec la Mairie de Paris pour proposer une nouvelle offre au 27 mars 2025.

### Organisation au sein de l'institution :

Au 1er janvier 2024, cession de la branche d'activité Multimédia à HRM, propriétaire de la chaîne de TV Equidia avec transfert des salariés concernés.

Au 1er janvier 2024, de nouveaux baux ont été signés pour les locaux utilisés par l'AFASEC sur le site de Gros bois, fixant un montant de loyer en adéquation avec les loyers pratiqués sur ce site, et en contrepartie du rachat des immobilisations à leur VNC auprès de l'AFASEC.

En mai 2024 financement du renouvellement des caméras du GTHP à 50% avec France Galop via un apport associatif avec droit de reprise de 865K€ pour le Trot.

Le financement des ARS versés par l'ORPESC est assuré par le Fond des Gains non Réclamés, et l'insuffisance de financement ainsi que les frais de fonctionnement sont assurés par les sociétés mères, en 2024 la part prise en charge par la SETF s'élève à :

- 118 K€ au titre de l'aide sociale et des charges de fonctionnement
- 512 K€ au titre des ARS et de la Prévoyance

La Baisse de la contribution des sociétés mères au financement de l'ORPESC en 2024 provient du fait d'une négociation de réduction de l'appel à cotisation de 50% sur le contrat de Prévoyance ainsi qu'un moratoire d'un an obtenu auprès d'Humanis sur l'année 2024 par prélèvement sur les réserves associées au contrat.

Les comptes du PMU n'ont pas été approuvés lors de l'assemblée générale du 10/04/2024. Un conseil d'administration exceptionnel est convoqué le mardi 17 Juin 2025 en vue d'arrêter à nouveau les comptes qui seront soumis à une assemblée générale convoquée le 26 Juin 2025. Compte-tenu de ces incertitudes, la SETF a comptabilisé une provision pour risques de 1 575K€ correspondant à 50% de l'écriture d'ajustement anticipée au PMII

En 2024 la quote part de résultat du GIE PMU liée aux paris sur internet s'élève à :

- 4 445 K€ pour les paris sportifs et le poker,
- 2 199 K€ pour les vacations PCHP,
- + 18 533 K€ pour les paris hippiques.

## **III - EVENEMENTS POST-CLOTURE**

A la date d'arrêté des comptes 2024, le 19/06/2025 par le Conseil d'Administration, il n'y a pas eu d'évènement significatif susceptible de remettre en cause les comptes au 31/12/2024.

## **IV - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **IV-1 - Règles et principes généraux.**

a) Le bilan et le compte de résultat de la Société d'Encouragement à l'Elevage du Trotteur Français sont établis conformément au règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018, homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au JO du 30 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'application du nouveau règlement comptable n'a entraîné aucune modification de règle comptable.

On rappelle que le décret du 9 mars 2020 et l'arrêté du 18 septembre 2020 ayant abrogé les arrêtés de 1983 et 2002 définissant le plan comptable des sociétés de Courses, c'est désormais le plan comptable associatif de droit commun qui s'applique pour toutes les sociétés de course.

Suite à ces changements à compter de 2021, les sociétés mères enregistrent dans leurs comptes, l'ensemble de la part institution du PMU et payent l'ensemble des frais de gestion. On note que la part nette des produits des quartés + régionaux est reversée aux Sociétés Régionales.

### **IV-2 - Dérogation aux prescriptions comptables.**

Néant

### **IV-3 - Modes et méthodes d'évaluation appliqués.**

#### **a) - Les immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, aucune réévaluation n'ayant été pratiquée.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Immobilisations incorporelles	10% à 100% ( 1 à 10 ans )
- Bâtiments	3,33% à 20% ( 5 à 30 ans )
- Pistes et ouvrages d'art	3,33% à 10% ( 10 à 30 ans )
- Installations, Agencements, Mobilier de bureau	6,66% à 10% ( 5 à 15 ans )
- Installations techniques, Outilage, matériels de transport et de bureau	6,66% à 20% ( 3 à 30 ans )
- Matériel Informatique	3,33% à 33,33% ( 3 à 30 ans )

Un avenant à la concession de Vincennes a été signé courant 2024 prolongeant le contrat jusqu'au 31/08/2025.

Des négociations sont toujours en cours avec la Mairie de Paris pour proposer une nouvelle offre courant 2025 et un plan B de délocalisation des courses sur un autre hippodrome parisien est également à l'étude.

Au vu des nouveaux évènements liés à la concession, il est décidé d'appliquer un amortissement accéléré à compter du 1er juillet 2024 jusqu'au 31 août 2025. L'amortissement complémentaire pratiqué sur 2024 s'élève à 5 064K€.

Par ailleurs, compte tenu de la valeur actuelle des immobilisations de Vincennes au 31/12/2024, correspondant à sa charge d'amortissement habituelle, il est décidé de comptabiliser une dépréciation exceptionnelle de 6 983K€, ramenant la VNC des immobilisations à l'amortissement de la période 01/01/25 au 31/08/25, soit 1 059K€

#### **b) - Les immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

c) - **Créances et dettes**

Les créances et dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constituée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

d) - **Provision pour charges**

\* Départs à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite s'élèvent à fin décembre 2024 à 9 434 K€ contre 10 598 K€ en 2023. 3 299 K€ concernent le GTHP.

Pour la part SETF s'élevant à 6 135 K€, le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant les hypothèses suivantes :

Croissance des salaires :

Sites : 2,50 %

Siège : 2,50 %

Rotation du personnel :

De 0 à 6% selon les catégories d'âge

Taux d'actualisation : 3,40 %

Table de survie : INSEE TD-TV 18-20

Les modalités de calcul de ces provisions sont conformes aux règles en vigueur depuis les lois de financement de la sécurité sociale de 2007 et 2008 et de la réforme des retraites de 2010 et 2011 (LFSS du 21/12/2011)

\* Régime de fin de carrière et licenciement

Les charges futures du régime de fin de carrière du PMU sont couvertes en totalité dans ses propres comptes.

Concernant le G.T.H.P., la quote-part de la SETF est incluse dans nos provisions.

- Aide sociale

Depuis 2003, une aide sociale est attribuée aux professionnels retraités du trot qui répondent aux conditions définies par le règlement de cette aide et qui en font la demande. Le montant, correspondant aux capitaux constitutifs provisionnés pour servir cette aide, est estimé à 19 405 K€ au 31 décembre 2024, contre 19 903 K€ en 2023.

Le montant de cet engagement fait l'objet depuis 2010 d'une évaluation actuarielle des aides sociales en service, sous forme d'une rente viagère, éventuellement réversible, intégrant les hypothèses suivantes :

Croissance des allocations : 2,5%

Taux de mariage : De 4 à 85,5% en fonction de l'âge

Taux d'actualisation : 2,80 %

Frais de gestion : 1,5%

La sensibilité au taux d'actualisation et au taux de progression des aides est la suivante :

Taux d'actualisation	Taux de progression des aides				
	2,00%	2,25%	<b>2,50%</b>	2,75%	3,00%
2,05%	19 609 896	19 818 921	20 030 631	20 245 061	20 462 246
2,30%	19 404 125	19 609 998	19 818 509	20 029 694	20 243 585
2,55%	19 201 942	19 404 724	19 610 099	19 818 100	20 028 761
<b>2,80%</b>	<b>19 003 269</b>	<b>19 203 020</b>	<b>19 405 319</b>	<b>19 610 199</b>	<b>19 817 693</b>
3,05%	18 808 031	19 004 810	19 204 093	19 405 912	19 610 299
3,30%	18 616 156	18 810 019	19 006 343	19 205 160	19 406 502
3,55%	18 427 572	18 618 575	18 811 997	19 007 870	19 206 223

A compter du 31/12/2018, il a été décidé que ce système d'allocation cesserait dans les 15 ans (soit le 31/12/2033).

## V - NOTES SUR LE BILAN 2023

### V.1 - Valeurs nettes des immobilisations.

#### IMMOBILISATIONS BRUTES

	Début d'exercice	Acquisitions	Transferts s/immo en cours	Compte à Compte	Sorties	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	3 578 229	15 678	573 330	143 900	528 808	3 494 529
Immobilisations corporelles						
Terrains	8 602 935			30 402		8 572 532
Construct	208 614 972	596 835	738 940	-30 402	60 480	209 920 670
Install. Matériel	47 102 769	965 296	43 620	-21 768	6 665 038	41 468 414
Installations générales	3 261 072	- 13 618	64			3 247 518
Véhicules	1 513 402	27 925				1 541 328
Matériel bureau&info	5 232 384	255 768			207 978	5 280 174
Mobilier	3 541 463	117 749	57 320		23 222	3 693 311
Matériel divers	3 458 997	69 132	1 429		93 271	3 436 288
Immobilisations en cours	443 386	2 845 624		-12 145	1 414 703	1 886 451
<b>TOTAL</b>	<b>285 349 610</b>	<b>4 880 389</b>	<b>1 414 703</b>	<b>109 987</b>	<b>8 993 500</b>	<b>282 541 215</b>

#### AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	Début d'exercice	Dotations	Transferts	Compte à Compte	Sorties	Fin d'exercice
<b>AMORTISSEMENTS</b>						
Immobilisations incorporelles	3 177 700	216 947			527 550	2 867 097
Immobilisations corporelles						
Construct	180 035 750	13 953 145			60 480	193 928 415
Install. Matériel	43 931 261	2 026 513			6 289 047	39 668 727
Installations générales	1 652 295	303 397				1 955 692
Véhicules	1 394 203	76 886				1 471 089
Matériel bureau&info	4 479 741	724 027			153 187	5 050 582
Mobilier	2 913 493	114 738			6	3 028 225
Matériel divers	2 810 137	70 343			66 361	2 814 119
<b>PROVISIONS</b>						
Immobilisations corporelles						
Terrain	2 607 374					2 607 374
Immos en cours	252 975	225 000				477 975
<b>TOTAL</b>	<b>243 254 930</b>	<b>17 710 995</b>			<b>7 096 630</b>	<b>253 869 295</b>

## V.2 - Tableau des provisions

	Provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Transfert Equidia	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la clôture de l'exercice
<b>Provisions pour risques :</b>					
- Autres	670 500				670 500
- Risque sur résultat du PMU	0	1 575 000			1 575 000
<b>Provisions pour charges :</b>					
- Départs à la retraite	10 598 179	37 000	654 628	547 032	9 433 519
- Litiges	1 362 045	1 245 443		622 461	1 985 027
- Médailles du travail	53 482		3 071	915	49 496
- Aide aux professionnels	19 902 837	0		497 518	19 405 319
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>32 587 044</b>	<b>2 857 443</b>	<b>657 699</b>	<b>1 667 926</b>	<b>33 118 862</b>
<b>Provisions pour dépréciation des immobilis. financières</b>					
<b>Provisions pour dépréciation des créances</b>	<b>2 582 570</b>	<b>56 646</b>		<b>103 614</b>	<b>2 535 602</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35 169 614</b>	<b>2 914 089</b>		<b>1 771 540</b>	<b>35 654 464</b>

**V . 3 - Variation des fonds propres / fonds associatifs.**

	A l'ouverture		Affectation du résultat 2022	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>						
<b>Ecarts de réévaluation</b>						
<b>Réserves</b>						
Réserve de régulation du financement des Immobilisations	48 768 116					48 768 116
Réserves de régulation des Encouragements à l'Elevage						
- Réserve Antérieure	9 384 387					9 384 387
- Réserve Accord 2004-2007	0					0
Autres réserves		44 917 510				
- Vincennes 2025	30 000 000					30 000 000
- Autres	14 917 510					14 917 510
<b>Report à nouveau</b>	-644 040		3 865 708			3 221 668
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	3 865 708		-3 865 708	3 131 843		3 131 843
<b>Situation nette</b>	106 291 680	44 917 510	0	3 131 843	0	109 423 524
Fonds propres consomptibles						
Subvention d'investissement	195 877				-38 212	157 665
Provisions réglémentées						
<b>TOTAL</b>	<b>106 487 558</b>	<b>44 917 510</b>	<b>0</b>	<b>3 131 843</b>	<b>-38 212</b>	<b>109 581 188</b>

Projet d'Affectation du résultat 2024	A la clôture		Projet d'affectation du résultat 2024	au 31/12/2024 après affectation du résultat 2024
Réserve de régulation du financement des Immobilisations	48 768 115,73		-48 768 116	0 0
Réserves de régulation des Encouragements à l'Elevage				
- Réserve Antérieure	9 384 387			9 384 387
- Réserve Accord 2004-2007	0			0
Autres réserves				
- Vincennes 2025	30 000 000			30 000 000
- Autres	14 917 510		55 121 627	70 039 137
Report à nouveau	3 221 668		-3 221 668	0
Résultat de l'exercice	3 131 843		-3 131 843	0
<b>Situation nette</b>	<b>109 423 524</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109 423 523</b>
Fonds propres consomptibles				
Subvention d'investissement	157 665			157 665
Provisions réglémentées				
<b>TOTAL</b>	<b>109 581 188</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109 581 188</b>

**V.4 - Etat des échéances des créances et des dettes au 31 décembre 2024**

CREANCES	Montant	Degré de liquidité de l'actif		DETTES	Montant	Degré d'exigibilité du passif	
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an
<b>Créances de l'actif circulant :</b>				- Dettes :			
Usagers et comptes rattachés	2 770 069	2 770 069		Dépôts et Cautionnements reçus.....	658 627		658 627
Créances fiscales et sociales - créances personnel - créances sociales - créances fiscales	0	0	15 111 372	Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	3 312 966	3 187 199	125 767
Groupes et associés - GIE - PMU - SCI THEMIS - LCH	26 455 517 29 418 580 206 533	26 455 517 29 418 580 206 533		Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	8 859 614	8 859 614	
Intervenants (propriétaires, sociétés, fonds commun) - Propriétaires - Sociétés de courses et C.R.T. - Autres	639 598 316 705	639 598 316 705		Dettes fiscales et sociales payer - organismes sociaux : provision et charges à payer - Etat - charges à payer.....	2 389 278 2 358 271 7 863 625	2 389 278 2 358 271 7 863 625	
Autres créances - Débiteurs divers - Sociétés de courses - Fournisseurs débiteurs - Produits à recevoir	428 690 518 686 144 315 1 296 458	428 690 518 686 144 315 1 296 458		Groupes et associés - PMH - Féd.Nat FNCH..... - G.T.H.P. - France GALOP  - Equidia	304 017 16 166 162 1 347 707 5 471 830  1 976 028	304 017 16 166 162 1 347 707 5 471 830  1 976 028	
<b>TOTAL</b>	<b>77 306 523</b>	<b>77 306 523</b>		Intervenants - Propriétaires, entraîneurs, sociétés.....	89 528 235	89 528 235	
				Autres dettes	20 151 443	20 151 443	
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	1 638 572	1 638 572	
				<b>TOTAL .....</b>	<b>162 026 375</b>	<b>161 241 981</b>	<b>784 394</b>

## V.5 - Produits à recevoir

	2024	2023
. Avances et acomptes / Avoirs à recevoir	144 315	409 757
. Factures à établir	21 687	4 900
. Etat	7 355 973	7 219 016
. Autres créances		25 000
. Intérêts courus à recevoir	4 693 741	2 555 318
<b>TOTAL</b>	<b>12 215 715</b>	<b>10 213 990</b>

## V.6 - Charges à payer

	2024	2023
. Avoirs à établir sur frais de Gestion	54 854	156 278
. Avoirs à établir divers	54 854	
. Dettes Fournisseurs et comptes rattachés sur factures non parvenues Biens et services sur factures non parvenues Immobilisations	5 151 908 5 028 926 122 982	2 589 884
. Dettes Fiscales et Sociales	3 373 118	3 500 915
Personnel	2 372 501	
Organismes Sociaux	938 185	
Taxes diverses	62 432	
. Groupes et associés		
. Autres dettes diverses	19 715 734	29 378 653
Equilibrage France Galop	15 650 641	
Aides à l'emploi	1 109 202	
Aide Complémentaire à l'emploi	880 723	
Prime inflation	32 222	
Solde loyer Ville de Paris	469 000	
Primes de Sélection	171 243	
Amateurs	636 471	
Internationale	185 859	
Frais fonctionnement & action sociale ORPESC	444 292	
ARS et prévoyance ORPESC	136 081	
Divers		
<b>TOTAL</b>	<b>28 295 614</b>	<b>31 625 730</b>

### V.7 - Charges et Produits constatés d'avance

	2024	2023
<b>. Charges constatées d'avance</b>		<b>248 127</b>
Maintenance + Entretiens périodiques	49 423	67 616
Assurances	2 965	23 482
Publicité, communication	2 414	2 414
Prestations diverses	164 927	49 846
Locations	717 216	82 733
Divers	33 572	22 036
<b>. Produits constatés d'avance</b>	<b>940 859</b>	<b>979 943</b>
Licences, assurances professionnelles, abonnement bulletin	493 143	390 610
Cotisations Sociétaires	60 900	48 150
Amateurs	56 000	53 400
Club Uranie, Orangerie, locations diverses	7 266	5 975
Parcours, publicité	0	265 000
Packs hospitalités, divers	323 550	216 808

### V.8 - Inventaire du portefeuille des VMP et Disponibilité

	Valeurs	2024
<b>Société Générale (ex CDN)</b>		<b>52 014 736</b>
Placement OPCVM	45 637 279	
Compte sur livret	4 338 656	
Compte courant	26 281	
Intérêts courus	2 012 520	
<b>BNP Paribas</b>		<b>35 000 210</b>
Placement OPCVM	35 000 000	
Compte courant	210	
Intérêts courus	0	
<b>LCL</b>		<b>35 942 321</b>
Placement OPCVM	35 434 890	
Compte courant	184 210	
Intérêts courus	323 221	
<b>Indosuez</b>		<b>57 949 084</b>
Placement OPCVM	55 500 000	
Compte courant	91 084	
Intérêts courus	2 358 000	
<b>Arkéa Banque</b>		<b>19 402 644</b>
Placements	0	
Compte courant	164	
Compte rémunéré	5 888 005	
Compte sur livret	13 514 475	
Intérêts courus	0	
<b>CCP</b>		<b>1 616</b>
<b>Caisses</b>		<b>20 289</b>
		<b>200 330 900</b>

### V.9 - Immobilisations en crédit bail

Eléments non significatifs.

## **VI - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

### **VI. A. - Détail des Charges d'Exploitation**

#### **VI. A. 1. - Services extérieurs**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Impressions Publications		
Fournitures et autres matières	3 583 194	6 885 883
Locations	1 873 726	2 540 552
Entretiens	3 902 414	4 647 809
assurances	1 491 275	1 487 223
Services Extérieurs Divers	536 478	430 727
<b>TOTAL</b>	<b>11 387 088</b>	<b>15 992 194</b>

#### **VI. A. 2. - Autres Services extérieurs**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Rémunération d'intermédiaires	2 543 783	2 834 990
Publicité, Publications, Rel. Publiques	440 863	4 212 686
Déplacements, Missions et Réceptions	1 422 862	1 441 620
Gardiennage	1 508 171	1 460 977
Prestations Audio-Vidéo	16 540 708	8 318 679
Autres Services Extérieurs Divers	8 118 055	9 222 358
<b>TOTAL</b>	<b>30 574 443</b>	<b>27 491 311</b>

#### **VI. A. 3. - Impôts, taxes et versements assimilés**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Participation Employeurs à la formation continue	10 775	-3 187
Contribution additionnelle de transport		
Taxe d'apprentissage	1 465 232	1 419 880
Taxe foncière	9 251	2 908
Contribution foncière des entreprises	65 077	226 368
Taxe sur les bureaux & habitation	35 000	31 465
Contribution Agefiph	8 530	8 630
Allocation logement	165 614	134 036
Autres taxes diverses (dont TVA/gains de courses non récupérée)		
<b>TOTAL</b>	<b>1 759 479</b>	<b>1 788 635</b>

#### **VI. A. 4. - Charges d'Autres Organismes Communs**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
G.T.H.P.	4 765 274	8 548 346
AFASEC	7 392 000	6 678 000
ORPESC	630 151	1 831 688
Fédération Nationale	50 842 411	51 324 117
LCH	2 467 234	2 521 710
Equilibrage FG	15 579 614	16 653 382
<b>TOTAL</b>	<b>81 676 684</b>	<b>87 557 243</b>

A partir de 2020, les charges de la Fédération nationale prennent en compte la rémunération des sociétés de Province, anciennement versée par la SETF en déduction du produit net sur enjeux les années précédentes.

#### **VI. A. 5. - Charges spécifiques : Encouragement à l'élevage**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Prix et Allocations	101 563 764	99 772 565
Prix et Allocations - Province	152 335 256	149 627 415
Primes écuries	277 983	305 846
Engagements et forfaits	80 000	233 690
Contribution AGPSTP et CASREC	1 030 858	1 007 807
Objets d'art	356 282	230 030
Transports		
Primes Eleveurs	31 290 701	30 445 131
Amateurs	171 243	171 351
Primes de Selection	477 500	518 500
Primes Concours de modeles	137 875	148 725
Aide aux Entraîneurs	1 103 698	973 849
Aide complémentaire à l'emploi aux Entraîneurs	1 556 029	1 578 949
Prime inflation et solidarité Covid 2020	299 312	4 013 648
Subventions diverses	21 000	12 611
<b>TOTAL</b>	<b>290 701 501</b>	<b>289 040 117</b>

#### **VI. A. 6. - Autres Charges de gestion courante**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Aide sociale	2 103 765	1 959 649
Contribution Vichy et Province	231 071	214 824
Retour PNJ régional	1 169 989	1 215 518
Participation transport	1 000	2 742
20% Propriétaire à l'étranger		
International	3 569 717	3 438 056
Autres subventions	541 286	436 279
Divers	190 315	473 686
<b>TOTAL</b>	<b>7 807 143</b>	<b>7 740 754</b>

## **VI. B. - Détail des Produits d'Exploitation**

### **VI. B. 1. - Produits P.M.H.**

	2024	2023
	OFF	ON
Hippodromes propres	2 460 685	2 475 873
<b>TOTAL</b>	<b>2 460 685</b>	<b>2 475 873</b>

### **VI. B. 2. - Produits P.M.U.**

	2024		2023	
	OFF	ON	OFF	ON
Hippodromes propres	298 817 197	9 708 162	306 594 274	9 757 981
Courses étrangères	37 432 093	1 493 323	37 344 679	1 873 593
Hippodromes Société de Province	194 683 520	7 331 107	200 187 745	8 108 032
<b>TOTAL</b>	<b>530 932 810</b>	<b>18 532 592</b>	<b>544 126 698</b>	<b>19 739 606</b>

### **VI. B. 3. - Autres Produits**

	2024	2023
	OFF	ON
Cotisations sociétaires	389 220	380 130
Ressources rattachées à l'organisation de réunions :		
Entrées sur les hippodromes	229 487	152 059
Plus-values s/prix de réclamation	134 336	219 756
Produits de parrainage des épreuves	417 333	863 200
Entrées et forfaits	1 946 695	1 864 599
Autres produits	103 756	111 107
Cession droits exploitation image et promotion filière Equidia	23 145	1 750 000
Ressources rattachées à des prestations annexes	677 766	641 350
Produits des Terrains et autres lieux d'entraînement	2 159 981	2 224 303
Ventes marchandises	6 566	100 390
Produits des activités annexes	8 442 096	5 572 979
Autres produits de gestion courante et transfert de charges	14 730	27 447
<b>TOTAL</b>	<b>14 545 110</b>	<b>13 907 320</b>

**VI . C - Détail des charges et des produits exceptionnels**

PRODUITS EXCEPTIONNELS	2024	2023
<b>. Sur opérations de gestion</b>	<b>122 749</b>	<b>94 328</b>
Autres produits exceptionnels divers	106 175	32 929
Regularisations fournisseurs et intervenants	16 574	61 399
Pénalités,jugement		
<b>. Sur opérations en capital</b>	<b>956 596</b>	<b>606 310</b>
Quote part subventions investissements	38 213	80 162
Produits des cessions d'éléments d'actif Autres	918 383	526 149
<b>. Reprise sur provision exceptionnelle</b>	<b>687</b>	<b>9 415</b>
Provision PMH et risque social	687	9 415
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2024	2023
<b>. Sur opérations de gestion</b>	<b>156 478</b>	<b>173 832</b>
Autres charges exceptionnelles diverses	2 159	
Institution PMH	145 320	167 450
transactions et indemnisations	7 500	5 000
Regularisations / exercices antérieurs	0	1 329
Penalités	1 500	52
<b>. Sur opérations en capital</b>	<b>482 167</b>	<b>352 967</b>
Valeur Cpte. des Elts d'actif cédés	482 167	352 967
<b>. Dotation provision exceptionnelle</b>	<b>6 996 214</b>	<b>112 801</b>
Dépréciation exceptionnelle sur immobilisation	6 996 214	112 801

## **VII - AUTRES INFORMATIONS**

### **VII. 1. – Dirigeants bénévoles de l'association**

La SETF est dirigée par un Président, Monsieur Jean-Pierre Barjon qui ne perçoit pas de rémunération au titre de sa fonction.

### **VII. 2. – Salariés dirigeants**

Les dirigeants salariés sont : Mme Valérie Francois, Directrice du Marketing et de la Communication, Mr Guillaume Maupas, Directeur Technique et Mr Arnaud Barentin, Directeur de la performance et des fonctions supports. La SETF ne communique pas le niveau des rémunérations car cela reviendrait à donner une information individuelle.

### **VII. 3. – Transactions réalisées avec des personnes physiques ou morales, non courantes et/ou non conclues à des conditions normales de marché**

La SETF n'a pas effectué de transaction avec des personnes physiques ou morales non courantes ou non conclues à des conditions de marché

**VII.4 - Eléments concernant les organismes liés.**

	FRANCE GALOP	FNCH	LCH	G.I.E.- P.M.U.	G.I.E.- P.M.H.	G.T.H.P.	EQUIDIA	A.F.A.S.E.C.	ORPESC	SCI THEMIS
<b>BILAN 2024</b>										
<b>Actif</b>										
Immobilisations financières	1 926					865 000				
Immobilisations										
Créances rattachées à des participations										
Dividende à recevoir										
Avances et acomptes										
Clients	1 059 412		206 533	30 201 080		7 568	42 532		630 151	29 418 580
Groupes et Associés										
Intervenants										
<b>Passif</b>										
Provisions pour risques & charges										
Subventions d'investissements										
Fournisseurs	15 650 641									
Groupes et Associés	6 531 242	16 166 162	3 144	89 283	312 770	1 353 758	2 018 560		630 151	
Autres										
<b>COMPTE DE RESULTAT 2024</b>										
<b>Charges</b>										
Charges P.M. et autres services communs	15 579 614	50 842 411	2 467 234	143 183 085		4 765 274		7 392 000	630 151	
Quête part de Résultat P.M.U ON LINE				4 445 735						
Autres Charges	186 876	154 340	29 545	171 617		9 756	16 341 068			
Charges financières				2 903						
Charges exceptionnelles										
<b>Produits</b>										
Pari Mutuel										
Quête part de Résultat P.M.U ON LINE										
Prestations de services	189 617	4 811		530 932 810		1 345	522 479		35 000	
Produits Financiers				18 532 591						
Produits Exceptionnels				2 302 053						
Autres produits				172 244						

## **VII. 5 - Engagements hors Bilan**

\* Caution bancaire Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes souscrit par société de courses de Vichy, la somme totale restant due au 31/12/2024 est de 257 905K€.

\* Par acte du 1er octobre 2014, France Galop et la SETF se sont constituées caution, solidaire entre elles, du PMU pour garantir le paiement du solde des comptes parieurs en ligne ouverts ou destinés à être ouverts dans les livres du PMU, dans le cadre de l'exploitation des agréments délivrés par l'ARJEL au PMU.  
Le montant garanti par ledit engagement est limité à la somme maximale de 20 millions d'euros.  
Par avenant du 2 décembre 2019, l'engagement a été majoré de 8 millions d'euros destinés à couvrir le solde des comptes parieurs dans le réseau physique du PMU.

\* en 2021, la SETF s'est porté caution solidaire, de l'emprunt souscrit par la SCI Thémis-Batignolles, détenue à 50% par France Galop et 50% par la SETF, pour l'acquisition de l'immeuble Thémis (prix d'acquisition 140,2 M€) financé par un emprunt de 100 M€ et par des apports en comptes courants d'associés (23,4 M€ par chaque associé). Le coût total du crédit est de 13.228 K€ et la durée du cautionnement est de 20 ans.

\* Engagements liés à la responsabilité de membre dans les G.I.E. et Associations.

P.M.U .....	358 M€
P.M.H. ....	0,9 M€
Total passif du	
G.T.H.P. ....	20,6 M€
O.R.P.E.S.C. ....	8,5 M€
A.F.A.S.E.C .....	18,8 M€

\* L'évaluation des engagements relatifs au régime des Allocations de Retraite Supplémentaires (ARS) de l'ORPESC au 31/12/2024 tient compte de la mise en place du nouveau régime à partir du 1er octobre 2014 en application de l'accord du 22/04/2014.

Selon l'étude réalisée par les consultants de l'ORPESC (SPAC actuaires), l'engagement total au niveau de l'Institution des courses (incluant les différents GIE et associations) s'élève à 601 millions d'€ au 31/12/2024, dont 3 8millions d'€ se rapportent aux salariés de la SETF.

Cet engagement a été évalué en tenant compte d'un taux d'actualisation par référence à l'indice OAT 20 ans de 3,40% au 31/12/2024 contre 3,20% au 31/12/2023.

Le financement des ARS est assuré par le Fonds des Gains Non Réclamés (FGNR). En cas d'insuffisance du FGNR, les sociétés mères abondent pour la différence.

Sur les 11 prochaines années (2025-2035) les projections de FGNR en l'absence de rupture technologique permettent d'estimer l'abondement des sociétés mères à 54,5 millions d'€.

Compte-tenu des informations dont nous disposons à ce jour, il est prévu que le FGNR couvre l'intégralité des besoins de financement des rentes ARS à compter de l'année 2036.

## **VII.6 - Ventilation de l'effectif au 31 décembre 2024**

EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2024	CADRE	EMPLOYE	MAITRISE	Total général
HIPPODROMES ET CENTRE D'ENTRAINEMENT	7	73	17	97
SIEGE SOCIAL	47	33	26	106
<b>Total général</b>	<b>54</b>	<b>106</b>	<b>43</b>	<b>203</b>

## **VII.7 - Consolidation.**

Notre Association est combinée dans les comptes de l'Institution des courses afin de pouvoir répondre à la demande du Ministère du Budget.